

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2025 32	PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que le Département des Hautes-Pyrénées met en place, depuis plusieurs années, un Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) qui permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent avec un aide financière qui peut être accordée si l'on se trouve dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges etc...

Nous cotisons depuis plusieurs années pour ce fond. Notre participation pour l'année 2024 était de 181,00€.

Monsieur le Maire indique que, pour l'année 2025, la cotisation s'élèverait à 207€. Il demande de valider cette cotisation.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de participer au FSL pour l'année 2025 à hauteur de 207€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

